

Séance ordinaire du conseil municipal du 4 mars 2024

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 4 mars 2024 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Est absente : madame la conseillère, Lisette Falker.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2024-03-01

Ajout de sujet à l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance ordinaire :

- Abrogation de la résolution numéro 2023-12-30 - Nomination d'un coordonnateur des mesures d'urgence

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-02

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout proposé précédemment.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-03

Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et 22 février 2024

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Afin de corriger certaines erreurs cléricales énoncées lors de la séance du 5 février 2024, que le procès-verbal du 5 février 2024 soit adopté avec les modifications suivantes :

- Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 16 janvier au 5 février 2024, et non jusqu'au 28 février comme il avait été mentionné lors de la séance du 5 février, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 533 612,86 \$, plutôt que de 947 619, 72 \$, comme il avait été mentionné lors de la séance du 5 février dernier, et que le rapport annexé à la résolution pour en faire partie intégrante soit corrigé en conséquence;
- Que la Ville de Lavaltrie émette une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 10 012 000 \$ en date du 14 mars 2024, plutôt qu'en date du 18 mars 2024, comme il avait été mentionné lors de la séance du 5 février dernier;

Que soit approuvé, tel que déposé, le procès-verbal de la séance tenue le 22 février 2024.

Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent avec les modifications énoncées.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 20 février 2024

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 20 février 2024.

2024-03-04

Demande de permis PIIA - 988-998, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par l'entreprise *Gestion Jujo inc.*;

ATTENDU que le projet vise à faire approuver la rénovation extérieure du bâtiment situé au 988-998, rue Notre-Dame, tel qu'illustré aux plans déposés;

ATTENDU que les plans de construction respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal approuve les plans du projet produits par le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP), datés

du 16 février 2024, portant le numéro de dossier 3430, relatifs au 988-998, rue Notre-Dame, conditionnellement à ce que :

- un plan d'aménagement paysager, réalisé par un architecte paysagiste, soit déposé et approuvé dans les 12 mois suivant l'émission du permis de construction;
- une attestation de conformité soit produite par un architecte paysagiste quant à la réalisation des aménagements comme indiqué aux plans déposés;
- les plantations et les aménagements à réaliser soient maintenus et entretenus en tout temps après leur réalisation;

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-05

Demande de modification du PIIA et de la dérogation mineure approuvés - 100, rue des Trembles

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2023-08-04, accepté une demande de permis PIIA et une dérogation mineure pour l'aménagement de l'aire de stationnement, au 100, rue des Trembles;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande présentée par *Impérial Habitation inc.* à l'effet de modifier l'aménagement de l'aire de stationnement au 100, rue des Trembles;

ATTENDU que les modifications proposées, soit le retrait d'un espace vert et de deux arbres, auraient pour conséquence d'augmenter l'effet d'îlot de chaleur;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal rejette les plans modifiés relatifs au 100, rue des Trembles, tels que présentés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-06

Demande de modification d'une condition d'usage conditionnel - 141, rue de la Plage

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution 2018-11-04, accepté une demande d'autorisation d'un usage conditionnel ayant pour but d'agrandir la *Résidence Souvenirs du coeur*, située au 141, rue de la Plage;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de modification de cet usage conditionnel présentée par monsieur Jacques Blouin pour la *Résidence Souvenirs du coeur*;

ATTENDU que la demande a pour but de faire approuver la modification du plan d'aménagement extérieur déposé en 2018 et consiste à régulariser l'installation, sur la ligne latérale droite, d'une clôture avec lattes d'intimité d'une hauteur de 1,5 mètre au lieu d'une haie de la même hauteur;

ATTENDU que le projet proposé respecte les critères d'évaluation du règlement numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU que la modification respecte les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal accepte la demande de modification d'un usage conditionnel relative au 141, rue de la Plage, présentée par monsieur Blouin.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-07

Adoption du règlement 335-2024

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 335-2024 intitulé : *Règlement sur le droit de préemption*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-08

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 311-1-2024 - limites de vitesse

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement aux fins d'établir les limites de vitesse et plus spécifiquement sur certains rangs.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2024-03-09

Implantation de panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise l'implantation de panneaux de signalisation d'arrêt obligatoire aux intersections des rues suivantes :

- rang du Golf et chemin Richer
- 1^{re} terrasse Charbonneau et la rue perpendiculaire entre les deux terrasses
- 2^e terrasse Charbonneau et la rue perpendiculaire entre les deux terrasses

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-10

Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - installation d'un radar pédagogique - route 138 entre la montée Guy-Mousseau et la limite de Saint-Sulpice

ATTENDU que la limite de vitesse sur la route 138, entre la montée Guy-Mousseau et la municipalité de Saint-Sulpice, passe de 50 km/h à 70 km/h entre le 359 et le 361, rue Notre-Dame;

ATTENDU que cette limite de vitesse est rarement respectée;

ATTENDU que la configuration de la route et la vitesse excessive causent régulièrement des accidents sur ce tronçon de route;

ATTENDU les demandes répétées des citoyennes et citoyens de Lavaltrie pour améliorer la sécurité routière sur cette portion de la route 138;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que la Ville de Lavaltrie soumette une demande d'analyse à la Direction générale régionale du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le but d'installer un radar pédagogique sur la route 138, entre la montée Guy-Mousseau et la limite de la municipalité de Saint-Sulpice, à la hauteur du 161, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-11

Appropriation du fonds de parc - aménagement d'un parc rue Suzanne

ATTENDU la volonté du conseil municipal de procéder à l'aménagement d'un parc urbain sur la rue Suzanne;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance d'une estimation budgétaire produite conjointement par le Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté et par le Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise l'aménagement d'un parc sur la rue Suzanne pour un montant estimé à 140 000 \$, avant taxes;

Que le conseil autorise également l'affectation d'une somme maximale de 147 000 \$ du fonds de parcs et terrains de jeux pour ce projet;

Que les dépenses reliées à l'aménagement du parc de la rue Suzanne soient imputées au poste budgétaire 23 080 56 725 – *Aménagement parc rue Suzanne*;

Que les sommes non utilisées pour la réalisation de ce projet soient retournées au fonds de parcs et terrains de jeux, le cas échéant.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-12

Appropriation du fonds de parc - voiles d'ombrage au parc Gérard-Lavallée

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'aménager des zones d'ombre au parc Gérard-Lavallée;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance d'une estimation budgétaire produite par le Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté pour l'installation de voiles d'ombrage à proximité de la piscine municipale;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise l'ajout de zones d'ombrage au parc Gérard-Lavallée pour un montant estimé à 26 390 \$, avant taxes;

Que le conseil autorise également l'affectation d'une somme maximale de 30 000 \$ du fonds de parcs et terrains de jeux pour ce projet;

Que les dépenses reliées à l'achat de voiles d'ombrage soient imputées au poste budgétaire 23 080 57 725 – *Ombrage parc Gérard-Lavallée*;

Que les sommes non utilisées pour la réalisation de ce projet soient retournées au fonds de parcs et terrains de jeux, le cas échéant.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-13

Appui demande au PAC rurales - Action Famille Lavaltrie

ATTENDU que l'organisme Action Famille Lavaltrie a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du PAC rurales de la MRC de D'Autray;

ATTENDU que le projet consiste à l'agrandissement de la Maison de la famille située au 1725, rue Notre-Dame;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et les critères du PAC rurales de la MRC de D'Autray;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que la Ville de Lavaltrie appuie, à une hauteur maximale de 100 000 \$, la demande d'aide financière au PAC rurales de la MRC de D'Autray présentée par Action Famille Lavaltrie, pour le projet d'agrandissement de la Maison de la famille située au 1725, rue Notre-Dame.

Que le conseil municipal confirme également une aide financière maximale de 45 000 \$ à Action Famille Lavaltrie, conditionnellement à la réalisation du projet;

Que cette somme soit appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-14

Autorisation de signature - Festival Petits bonheurs - Centre culturel Desjardins

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise madame Amélie Boutin, chef de division - Culture et patrimoine, ou madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de service avec le Centre culturel Desjardins pour la diffusion du Festival Petits bonheurs.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-15

Résolution d'appui - reconnaissance d'Honoré Beaugrand à titre de grand personnage historique

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie reconnaît la démarche enclenchée par la *Maison des Cageux du fleuve Saint-Laurent* visant à demander

au ministre de la Culture et des Communications du Québec que monsieur Honoré Beaugrand, qui a écrit et publié en 1892 la première version de la légende de la Chasse-galerie, soit désigné comme grand personnage historique;

ATTENDU que la légende a une place importante dans l'identité culturelle de Lavaltrie, notamment à cause du Café culturel de la Chasse-galerie;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie met en valeur l'oeuvre d'Honoré Beaugrand en dédiant un lieu d'interprétation à la Chasse-galerie, par l'entremise de la Maison des contes et légendes;

ATTENDU que l'oeuvre le *Canot de la Chasse-galerie*, réalisée par l'artiste Stephen Pon, a été implantée dans le coeur villageois, face au fleuve, permettant ainsi d'évoquer la légende provenant de l'imaginaire d'Honoré Beaugrand.

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie manifeste son appui à l'initiative de la *Maison des Cageux du fleuve Saint-Laurent* dans sa démarche pour désigner Honoré Beaugrand à titre de grand personnage historique.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

2024-03-16

Embauche et nomination - Chef de division - Environnement

ATTENDU qu'un poste régulier à temps complet de chef de division - Environnement au Service de l'environnement est vacant;

ATTENDU la recommandation de la chef de division - Ressources humaines, madame Marie-Andrée Leclerc, de retenir la candidature de madame Annie Larivière-Clermont à ce poste;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal procède à l'embauche et à la nomination de madame Annie Larivière-Clermont au poste de chef de division - Environnement au Service de l'environnement;

Que cette nomination soit effective en date du 25 mars 2024 et que madame Larivière-Clermont soit soumise à une période de probation de 6 mois;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et la conseillère responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, madame Marie-Pier Villeneuve, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de travail de madame Larivière-Clermont.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-17

Autorisation de signature - reçu quittance et transaction-règlement grief 2023-02

ATTENDU le grief 2023-02 déposé par le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4294;

ATTENDU que les parties se sont entendues afin de régler le grief susmentionné selon les dispositions du reçu quittance et transaction;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que la directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines, madame Karine Brousseau, et le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le reçu quittance et transaction pour le règlement du grief 2023-02.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-18

Adjudication de contrat - réparation de pavage et coupe de rues

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public numéro *2024-02-01/AOP - Réparation de pavage et coupe de rues*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Poitras Asphalte*, ledit contrat au coût de 696 357, 59 \$, incluant les taxes, pour une période de deux années, soit 2024 et 2025, avec une année d'option.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-19

Adjudication de contrat - nettoyage de rues, trottoirs, aires de stationnement municipal et pistes cyclables

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2024-02-02/AOP - *Nettoyage de rues, trottoirs, aires de stationnement municipal et pistes cyclables*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *Groupe Villeneuve inc.*, ledit contrat au coût de 138 638, 29 \$, pour une période de trois années, soit de 2024 à 2026, avec deux années d'option.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-20

Abrogation de la résolution numéro 2023-12-30 - Nomination d'un coordonnateur des mesures d'urgence

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2023-12-30, nommé monsieur Daniel Brazeau, à titre de coordonnateur des mesures d'urgence pour la Ville de Lavaltrie;

ATTENDU que les municipalités de la MRC de D'Autray se partageaient les services de monsieur Brazeau, à titre de coordonnateur des mesures d'urgence;

ATTENDU que monsieur Brazeau a quitté ses fonctions à la MRC de D'Autray;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution 2023-12-30;

Que le conseil municipal nomme le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à titre de coordonnateur des mesures d'urgence pour la Ville de Lavaltrie;

Que la directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines, madame Karine Brousseau, soit nommée à titre de coordonnatrice adjointe des mesures d'urgence pour la Ville de Lavaltrie.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-21

Adoption du règlement 336-2024

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 336-2024 intitulé : *Règlement fixant un taux de droit de mutation pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-22

Adoption du règlement d'emprunt 337-2024

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement d'emprunt numéro 337-2024 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 934 800 \$*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-23

Adoption de la mise à jour de la Politique d'approvisionnement et de disposition de certains biens

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte la mise à jour de la *Politique d'approvisionnement et de disposition de certains biens* portant la date du 3 juin 2019, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-24

Mise en oeuvre - Schéma de couverture de risques en incendie 2024-2034 - MRC de D'Autray

ATTENDU que le conseil de la MRC de D'Autray a adopté le projet de schéma de couverture de risques en incendie 2024-2034;

ATTENDU que le schéma de couverture de risques 2024-2034 prévoit un plan de mise en oeuvre dont quelques actions relèvent de l'autorité de la Ville de Lavaltrie notamment celles prévoyant un mécanisme de contrôle et d'entretien du réseau d'aqueduc et des points d'eau;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que par la présente résolution, le conseil municipal confirme que la Ville de Lavaltrie prend en considération les actions prévues aux paragraphes 8 et 9 de l'article 13 du schéma de couverture de risques en incendie 2024-2034 de la MRC de D'Autray;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-25

Autorisation de signature - bail de location - tour Vidéotron

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Christian Goulet, et le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le bail de location à intervenir avec *Vidéotron infrastructures inc.*, relativement à la location d'espaces sur le terrain situé au 235, rue Saint-Antoine Nord, pour le maintien d'une tour de télécommunication, l'équipement et l'abri nécessaires à son bon fonctionnement.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-26

Soutien financier - Association des trappeurs professionnels du Québec

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 100 \$ à *l'Association des trappeurs professionnels du Québec*, à titre de soutien financier;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subvention et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-27

Proclamation - Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

ATTENDU que le 31 mars 2022, les élues et élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

ATTENDU que le *Mouvement Santé mentale Québec* et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème : **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble**;

ATTENDU qu'à travers cette campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

ATTENDU que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

ATTENDU qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème : ***S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble.***

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-28

Autorisation de participation - Forum régional de l'immigration

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal autorise monsieur le conseiller, Denis Moreau, à participer au *Forum régional de l'Immigration de Lanaudière*, le 14 mars 2024, à l'hôtel Château Joliette, au coût de 30 \$, taxes incluses;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville et que les frais de déplacement soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-29

Autorisation de participation - Caucus des municipalités locales de l'UMQ

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, à participer au *Caucus des municipalités locales de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)*, le 15 mars 2024, à l'hôtel *Le Bonne Entente* à Québec;

Que les frais d'hébergement, de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-03-30

Autorisation de participation - Plan d'action - Hydro-Québec

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise madame la conseillère, Francine Ranger, à participer au *Dialogue sur le Plan d'action 2035* d'Hydro-Québec, le 15 mars 2024, à l'hôtel Château Joliette à Joliette;

Que les frais de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Francine Ranger, déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle est présidente du conseil d'administration du Réseau des femmes élues de Lanaudière, donc elle se retire et s'abstient de voter.

2024-03-31

Autorisation de participation - Réseau des Femmes Élues de Lanaudière

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise madame la conseillère, Lisette Falker, à participer à l'assemblée générale annuelle du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière, le 28 mars 2024, au Club de golf Montcalm à Saint-Liguori;

Que les frais de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Francine Ranger, réintègre son siège.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

La trésorière dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1^{er} jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2024-03-32

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 6 février au 4 mars 2024 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 2 548 082,80 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 1^{er} mars 2024, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

2024-03-33

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 07.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 5^e jour du mois de mars 2024.

Christian Goulet, maire